

---

# Communiqué



---

## Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate  
2005/07/28

**Pour renseignements :** Mary Tucker  
Responsable des Communications  
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail  
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

### LA CSSIAT enquête sur un accident mortel survenu dans l'industrie forestière près de Deersdale

**Saint John :** Benoît Desjardins, âgé de 51 ans, a perdu la vie par suite d'un accident survenu l'après-midi du 27 juillet dans la forêt près de Deersdale, au Nouveau-Brunswick. M. Desjardins habitait à St-Valérien, près de Rimouski, au Québec.

M. Desjardins, un opérateur de débusqueuse au service de J.D. Irving, Limited, participait à une opération de bûcheronnage conventionnelle de deux personnes. L'abatteur avec lequel il travaillait a coupé un arbre mort encore debout, aussi appelé un chicot, et s'est déplacé plus loin pour continuer à travailler. L'arbre est demeuré debout, malgré le fait qu'il était coupé.

M. Desjardins attachait des colliers étrangleurs (bandes liées à un câble qui sert à tirer l'arbre pour le sortir du bois) à la base des arbres abattus lorsqu'un petit rafale a fait tomber le chicot. M. Desjardins a été frappé sur le côté de la tête et a été tué subitement, même s'il portait un casque protecteur.

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) a immédiatement envoyé un de ses agents de santé et de sécurité sur les lieux. L'enquête déterminera s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

#### Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.  
[www.whscc.nb.ca](http://www.whscc.nb.ca)